




Produit	Amphora	 La graine informatique
Version	6.01 i	
Date	13/06/2016	Page 1

Information : La référence ZOHO qui apparaît en regard de chaque correction ou amélioration correspond à la référence sous laquelle était décrite cette demande de modification dans un logiciel de suivi des améliorations AMPHORA. Comme le suivi des demandes de services clients, ce logiciel permet de communiquer avec l'équipe de développement et de suivre ainsi toutes les évolutions faites.

Remarque : Si vous n'avez pas installé la(les) version(s) précédente(s), vous pouvez installer directement la dernière version, mais il est indispensable que vous preniez connaissance de la totalité des descriptifs, avant l'installation de toute nouvelle version. Ceux-ci restent accessibles via le portail de services.

Depuis la version 6.01h du 25 Mai 2016,

Cette version améliore :

A la suite de la sortie de la version 6.01h, quelques-uns d'entre vous avez rencontré des difficultés, majoritairement liées à des contrôles trop stricts. La plupart des modifications apportées dans cette version intermédiaires vont dans le sens d'un « assouplissement ».

+ Quantités négatives en saisie de commandes ou factures (réf. AV-404) :

Nous avons rétabli la possibilité de saisir des quantités négatives au niveau des lignes détails produits des commandes et factures immédiates.

Pour rappel :

- Ceci n'est pas destiné à faire « globalement » un avoir, mais plutôt de régulariser une erreur au travers de 2 lignes complémentaires, par le biais d'une seule commande ou facture. La plupart du temps, on retrouvera donc 1 ligne produit avec une quantité négative (destinée à contrebalancer une ligne de facture précédente erronée), et 1 ligne produit avec une quantité « positive ».

Exemple de cas d'utilisation : vente d'une couleur à la place d'une autre, d'un millésime à la place d'un autre, ...


- La saisie d'une quantité négative n'est possible qu'en accédant à la fenêtre « détail » d'une ligne produit déjà saisie (double clic sur la ligne ou clic sur le bouton « Loupe » à droite du tableau récapitulatif des produits).

+ Quantités négatives en saisie des mises à jour des stocks (réf. AV-407) :

Nous avons rétabli la possibilité de saisir des quantités négatives au niveau des différents modules de saisie des mises à jour de stocks (entrées, sorties, mises en bouteilles, ...).

Pour rappel, ce type de saisie est destiné à « compenser » une erreur de saisie précédente.



Produit	Amphora	 La graine informatique
Version	6.01 i	
Date	13/06/2016	Page 2

✚ **Décimales interdites sur les contenants autres que vrac (réf. AV-411) :**

Ce contrôle, mis en place en version 6.01h, a posé des problèmes dans certains cas particuliers de gestion des stocks et de facturation, chez certains d'entre vous.

Nous avons donc décidé de rendre ce contrôle paramétrable afin que vous puissiez le désactiver, temporairement ou définitivement, selon vos besoins.

Ce paramètre est accessible via le module « Fichiers », puis « Paramètres généraux » et « Paramètres Douanes ».

Par défaut, le contrôle est actif, et vous avez donc « interdiction de saisir des quantités avec décimales au niveau des contenants non vrac ».

✚ **Proforma et masque de facture personnalisé (réf. AV-410) :**

Pour ceux qui possèdent un masque de facture personnalisé, l'édition d'une facture proforma ou d'un devis provoquait un message d'erreur. Ceci est corrigé.

✚ **Prix de revient mal initialisé en commandes ou factures (réf. AV-412) :**

Lors de la saisie de lignes détails commandes ou factures, selon la méthode de saisie utilisée, le prix de revient des produits n'était pas automatiquement reporté au niveau des lignes de la commande (ou de la facture immédiate). Ceci est corrigé.

✚ **Exportation comptable de type « IsaCompta » (Isagri) (réf. AV-408) :**

Au niveau du fichier généré pour une exportation comptable de type « Isagri », le code du client, s'il était alphabétique et non pas numérique, pouvait être mal initialisé (comportait uniquement de numéro de compte centralisateur), dans le cas des écritures suivantes : impayé, virement de compte à compte et écart de lettrage. Ceci est corrigé.